

JurisMedX

Fiche pratique - Responsabilité des auxiliaires

Privé & Public – Code des obligations, LREC, jurisprudence



Laurence Petoud – Référente juridique
CAS Droits des patients & santé publique
www.JurisMedX.ch contact@jurismedx.ch



Viens découvrir JurisMedX !

"Ce document est protégé par copyright. Son contenu est issu d'un travail original et ne peut être utilisé sans autorisation."



MedLegalFlow

Bienvenue dans **MedLegalFlow**, la méthode qui transforme l'approche du droit médical en un raisonnement clair et structuré. Avec cette approche, vous apprendrez à manier les règles juridiques avec précision et à appliquer le syllogisme juridique de façon efficace.

Grâce à une logique fluide et stratégique, vous maîtriserez enfin le raisonnement médical et juridique sans vous laisser submerger par la complexité des textes de loi.

Découvrez une ressource complète et interactive sur le droit médical et les droits des patients

Que vous soyez étudiant, professionnel de santé ou simplement curieux d'en savoir plus sur le droit des patients, cette banque de documents vous accompagne à chaque étape de votre apprentissage et de votre perfectionnement.

Accédez à une diversité de formats pédagogiques adaptés à tous les niveaux :

- ✓ **Quizz et QCM** progressifs pour tester vos connaissances
- ✓ **Cas pratiques** avec et sans analyse pour affiner votre raisonnement juridique
- ✓ **Fiches pratiques** claires et synthétiques pour une compréhension rapide
- ✓ **Cartes mentales et flash cards** pour mémoriser efficacement les notions clés
- ✓ **Notes de cours enrichies** tirées d'une préparation approfondie au CAS en droit des patients et de la santé publique

Pensé pour allier théorie et mise en application, cet ensemble vous offre un outil précieux dans votre démarche d'apprentissage et dans votre pratique professionnelle.

🔍 Transformez votre approche du droit médical grâce à une méthode structurée, dynamique et interactive !

Ce fichier est bien plus qu'un simple recueil de ressources : c'est une véritable invitation à explorer, à réfléchir, et à se dépasser. Quizz stimulants, cas pratiques captivants, analyses approfondies... Chaque section a été soigneusement conçue pour éveiller votre curiosité et affûter vos compétences.

Que vous soyez ici pour tester vos connaissances, affronter des scénarios réalistes ou plonger au cœur de la réflexion critique, vous êtes au bon endroit.

Préparez-vous à relever des défis intellectuels, à affiner vos raisonnements, et à construire les bases solides de votre maîtrise.

Le but du jeu ? Apprendre, progresser et — pourquoi pas — s'amuser un peu en chemin.

Alors, laissez-vous guider et découvrez tout ce que cette œuvre a à vous offrir.

Bonne exploration, et surtout... bon courage !



Table des matières

I.	Fondement légal	3
(a)	Secteur privé	3
(b)	Secteur public	3
II.	Jurisprudence clé	3
III.	Différences privé/public	4
IV.	Conséquences pratiques	4
V.	Points chauds (et piquants ☹️)	4
VI.	Tips JurisMedX	4
VII.	Tableau des arrêts majeurs & pertinents	5



Introduction

La responsabilité des auxiliaires dans le domaine sanitaire est une question à la fois cruciale et délicate : elle touche les fondements même de la relation soignant-soigné — délégation, subordination, compétence. Auxiliaires, infirmières, assistantes, aides-soignantes ne sont pas des figurants : leurs actes, souvent sous-traités, peuvent engager la responsabilité civile, pénale ou disciplinaire. Que ce soit dans le privé ou dans le public, la loi, la jurisprudence et la pratique institutionnelle convergent vers une exigence élevée : minutie, documentation, surveillance, formation. Ce document vise à recenser les arrêts majeurs, clarifier les principes applicables, et offrir une arme de connaissances pour qu'un auxiliaire, son employeur ou son institution puissent anticiper, éviter ou se défendre efficacement.

I. Fondement légal

(a) Secteur privé

- **CO, art. 101** : le débiteur répond du fait de ses auxiliaires comme du sien propre, sauf preuve de la diligence requise ou absence de lien de causalité.
- Conditions :
 - Existence d'un **rapport contractuel** (soin, hospitalisation, contrat médical).
 - **Auxiliaire choisi** pour exécuter tout ou partie de l'obligation.
 - **Fait dommageable** commis dans l'accomplissement de la tâche confiée.

(b) Secteur public

- **LREC / LResponsabilité cantonale** : la collectivité publique répond du dommage causé par ses agents et auxiliaires dans l'exercice de leurs fonctions.
- Particularités :
 - Responsabilité **directe de l'État**.
 - Le patient ne peut en principe pas agir directement contre l'auxiliaire.
 - Jurisprudence : importance du critère du **lien fonctionnel** avec la mission publique.

II. Jurisprudence clé

- **ATF 133 III 121** : confirmation que l'hôpital privé répond du fait des infirmiers ayant mal exécuté un soin.
- **ATF 129 III 181** : distinction entre auxiliaire (responsabilité de l'employeur) et tiers indépendant (responsabilité propre).
- **ATF 137 III 539** : critères de diligence exigés pour se libérer de la responsabilité de l'auxiliaire.
- **TF 2C_15/2016** (public) : l'État répond des fautes commises par un aide-soignant employé dans un hôpital cantonal.
- **TF 1C_379/2019** : responsabilité de l'institution pour une erreur de dosage commise par un auxiliaire administratif en milieu hospitalier.



III. Différences privé/public

Critère	Secteur privé (CO 101)	Secteur public (LResp cantonales)
Base légale	Code des obligations	Lois cantonales sur la responsabilité de l'État
Responsable direct	Médecin / hôpital privé	État / collectivité publique
Action contre	Débiteur contractuel	Collectivité uniquement
Libération possible	Oui (preuve diligence ou absence causalité)	Non (responsabilité objective de l'État)
Rôle de l'auxiliaire	Extension du débiteur	Agent de l'État (même auxiliaire non formellement employé)

IV. Conséquences pratiques

- **Médecins privés** : choisir soigneusement leurs auxiliaires (infirmiers, assistantes médicales). Le moindre dérapage tombe sous leur responsabilité.
- **Institutions publiques** : mécanisme d'absorption par l'État, mais les fautes graves peuvent entraîner des **procédures disciplinaires** contre l'auxiliaire fautif.
- **Patients** : doivent identifier le bon responsable avant d'agir → distinction cruciale entre clinique privée et hôpital public.

V. Points chauds (et piquants 🧨)

- Le médecin qui croit pouvoir s'abriter derrière son assistante médicale se trompe : **elle est son auxiliaire, il paie pour elle.**
- L'hôpital public ne peut pas se cacher derrière ses blouses blanches : **l'État encaisse, l'État assume.**
- Les frontières deviennent floues avec la sous-traitance (laboratoires, radiologie externe) → la qualification **auxiliaire vs tiers indépendant** est un champ de mines.

VI. Tips JurisMedX

- **Question réflexe** : « Est-ce que cet intervenant exécute *pour moi* une obligation contractuelle ? » → si oui, c'est un auxiliaire.
- **Privé** : toujours documenter la formation, les instructions et le suivi des auxiliaires → seules chances d'invoquer la diligence.
- **Public** : anticiper les responsabilités collectives → l'auxiliaire fautif reste exposé à des mesures internes (disciplinaires, voire pénales).



VII. Tableau des arrêts majeurs & pertinents

Référence	Faits essentiels	Type de responsabilité / Auxiliaire concerné	Enseignement clé (obligation, limite, faute, précaution)
TF 4A_230/2021	Employeur responsable d'une omission de mesures protectrices dans un chantier où un auxiliaire avait dissimulé un trou, causant accident. ImmoDroit	Secteur privé – responsabilité de l'employeur sous art. 55 CO	La diligence exigée est élevée. L'employeur doit prouver avoir pris soins dans le choix, l'instruction et la surveillance (cura in eligendo, instruendo, custodiendo).
TF 4A_112/2017	Infirmière de nuit responsable d'un service psy, se retire dans un salon pendant longtemps, réduit la surveillance → manquement grave à ses obligations de garde. Droitne	Privé/public selon l'employeur, rôle infirmier en établissement avec pathologie psychiatrique	Manquement grave → responsabilité disciplinaire/contractuelle. Le comportement, la durée et la dissimulation aggravent la faute.
TF 2C_11/2023	Dommages prétendument causés par d'autres fonctionnaires au sein de la Confédération ; demande de réparation d'un fonctionnaire en vertu de la LRCE. Droitne	Secteur public – responsabilité de l'État / agents publics	La loi sur responsabilité fédérale (LRCE) étend le droit à réparation même pour fonctionnaires ; la faute ou l'illicéité d'un auxiliaire peut engager la Confédération.
ATF 110 II 163	Accident professionnel causé par auxiliaire / employé dans un contexte de sécurité au travail, manquement grave requis pour certaines indemnités. Relevancy	Privé – responsabilité employeur, action en dommages-intérêts	Distinction entre faute légère et grave, impact sur indemnisation, sur mesure réparatrice.



ATF 148 II 73	Responsabilité de l'État pour défaut de norme de comportement protectrice dans domaine public, dommages patrimoniaux. lawinside.ch	Secteur public – responsabilité étatique des auxiliaires/agents	Même dans le public, il faut respecter des normes de comportement : violation de celles-ci engage la responsabilité de l'État.
Dupont, Anne-Sylvie (2004)	Étude sur la responsabilité des hôpitaux publics pour les actes de leurs agents ou auxiliaires (art. 43 et 43a AP)	Secteur public	Les hôpitaux publics sont soumis à la responsabilité de l'État pour les actes des auxiliaires, et l'agent fautif peut être sanctionné. Outils organisationnels + conséquences sur la structure publique.

👉 **Conclusion :**

Que ce soit en clinique privée ou à l'hôpital public, **les auxiliaires ne sont jamais de simples figurants**. En droit suisse, ils deviennent les prolongements du débiteur ou de l'État. Et dans un procès, **le scalpel de l'auxiliaire coupe aussi la responsabilité de son chef**.